

Cent soixante-dixième session

170 EX/5
Partie I
PARIS, le 20 août 2004
Original anglais

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS
ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE
GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE I

RÉSUMÉ

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures.

La partie I concerne les questions de programmes.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Décision 164 EX/7.1.8 : Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise	1
2. Décision 167 EX/3.5.1 : Mise en place d'un programme international sur la démocratie, dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme (CISH), Byblos.....	5
3. Résolution 32 C/25 : Grandes lignes du Plan d'action sur l'impact de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme	11

Décision 164 EX/7.1.8

***Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine
et le syndrome d'immunodéficience acquise***

1. Par sa décision 164 EX/7.1.8, le Conseil exécutif :

Prie le Directeur général :

- (a) d'apporter un soutien personnel et institutionnel à la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ;
- (b) de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'UNESCO continue à jouer un rôle de premier plan en donnant des directives, des orientations et un soutien, dans le domaine de l'éducation, à l'action menée par le système des Nations Unies dans la lutte contre le VIH/sida ;
- (c) d'épauler les États membres afin de leur permettre d'améliorer les campagnes de sensibilisation et les mesures de prévention et de prise en charge et de mieux faire face à l'impact institutionnel de l'épidémie ;
- (d) dans le cadre de la stratégie d'éducation préventive de l'UNESCO contre le VIH/sida, d'aider les pays, en ce qui concerne leurs stratégies nationales, à mener des actions de prévention, de prise en charge et de soutien, afin de satisfaire aux engagements et aux objectifs définis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, s'agissant notamment :
 - (i) de prendre des mesures efficaces, dans un environnement propice, pour permettre à tous - notamment aux jeunes - d'avoir accès à l'information et aux services nécessaires pour se protéger contre le VIH ;
 - (ii) d'élaborer des stratégies et des actions nationales de prise en charge et de soutien à l'intention des personnes contaminées par le VIH/sida et de leur entourage ;

Prie en outre le Directeur général de l'informer, à intervalles réguliers, de la mise en oeuvre des présentes demandes.

2. Le Directeur général a lancé des appels énergiques et pris de fermes engagements en faveur du combat engagé contre l'épidémie de VIH/sida depuis l'adoption de cette décision. Complétant la nomination d'un Coordinateur des programmes relatifs au VIH/sida et la création d'une unité de coordination, un comité consultatif interne, comprenant des membres de toutes les unités du Siège, s'est réuni près de 20 fois et a tenu notamment plusieurs réunions avec la participation des bureaux hors Siège et d'autres organisations de coparrainage de l'ONUSIDA. Cette entité a fourni une tribune pour le processus décisionnel interne, y compris le suivi de l'exécution du programme, l'attribution de fonds externes (de l'ONUSIDA et d'autres sources externes) en s'appuyant sur l'examen par les pairs des programmes et projets, les décisions sur les priorités du programme, ainsi que pour le dialogue et les échanges d'informations relatifs aux avancées professionnelles dans le domaine du VIH/sida. Le nombre de cadres travaillant au moins à temps partiel dans le domaine du VIH/sida s'élève maintenant à quelque 50 personnes au Siège et hors Siège.

3. Une évaluation externe des 15 dernières années du programme relatif au VIH/sida a été achevée en mai 2004 et le rapport est disponible sur le site Web de l'UNESCO.

4. L'UNESCO a constitué et réuni depuis mars 2002 une Équipe interinstitutions sur le VIH/sida et l'éducation. Cette Équipe a publié une étude stratégique interinstitutions, parrainé un certain nombre de séminaires de formation sous-régionaux pour le personnel des ministères de l'éducation (sous la direction de la Banque mondiale), plusieurs documents relatifs à la stratégie concernant des questions telles que le VIH/sida et les orphelins et les enfants vulnérables, ainsi que le VIH/sida et la qualité de l'éducation ; elle achève actuellement une grande étude internationale qui porte sur 100 pays et vise à déterminer dans quelle mesure les ministres de l'éducation sont prêts à faire face à la crise du VIH/sida. Cette équipe coordonne les travaux de ses membres sur des questions telles que les indicateurs et les contributions aux travaux de l'EPT et de la FTI. Elle a présenté plusieurs documents au nom de tous ses membres à l'Équipe du Rapport de suivi sur l'EPT, et elle constitue l'un des programmes phares de l'EPT. Les membres de l'IATT comprennent tous les coparrainants d'ONUSIDA, un certain nombre de donateurs bilatéraux très engagés dans la prévention du VIH/sida et plusieurs ONG et experts individuels influents. Elle a obtenu quelques financements extérieurs pour mener ses activités et n'a requis qu'une contribution financière minimale de la part de l'UNESCO, si ce n'est un modeste secrétariat et les services d'un coordinateur.

5. Au cours de l'année passée, le Directeur général de l'UNESCO a présidé le Comité de coordination des activités opérationnelles (CCO). À ce titre, le Directeur général a reçu l'approbation du CCO ainsi qu'une invitation du Gouvernement zambien pour l'organisation d'une première réunion du CCO en Afrique. Cette réunion, qui a été ouverte par le Président de la Zambie à Livingstone et à laquelle ont assisté cinq chefs d'agence, comprenait la visite des sites où sont mis en œuvre les projets sur le VIH/sida. Elle a aussi été l'occasion d'une rencontre sans précédent des ministres de la santé, de l'éducation et des finances de six pays de la SADC.

6. À cette réunion, les coparrainants d'ONUSIDA sont convenus de lancer, sous la direction de l'UNESCO, une nouvelle Initiative globale en faveur de la prévention du VIH/sida, intitulée "Une génération sans sida en une génération". L'organisation détaillée de cette Initiative sera élaborée lors d'une série de réunions interinstitutions au cours des mois à venir et elle sera aussi menée avec la pleine coopération d'importants donateurs bilatéraux, ainsi qu'avec celle de l'Équipe interinstitutions sur le VIH/sida et l'éducation. Des financements complémentaires sont recherchés auprès de divers donateurs.

7. L'Initiative a pour objectif de coordonner les interventions par les moyens suivants :

- *Des programmes scolaires* pour différentes classes d'âge et niveaux de préparation. Ils doivent porter non seulement sur les connaissances, les aptitudes et les comportements, mais aussi sur les façons de faire face au chagrin, à la perte et à la mort, et inclure des messages sur la compassion, la prise en charge et le soutien à l'égard de ceux qui vivent avec le sida.
- *Des modules de formation* pour les enseignants, afin de mettre en évidence les connaissances, la motivation et les capacités leur permettant de montrer la voie de l'intégration des enfants souffrant du sida. Les programmes de formation doivent prévoir de faire venir d'autres professionnels, tels que de jeunes médecins ou des étudiants en médecine dans les cas où les sujets de discussion importants sont évités ou négligés en raison de la gêne ou de l'appréhension.

- *Des politiques liées au VIH/sida* sur le lieu de travail pour le ministère de l'éducation, les écoles, ainsi que d'autres institutions.
- *Des dispositifs de financement de l'éducation* pour garantir les droits à l'éducation des orphelins et des enfants vulnérables en tant que partie intégrante de l'Éducation pour tous. Cela peut entraîner la mise en place de programmes de bourses d'études pour les adolescentes, de programmes d'assistance alimentaire en milieu scolaire et la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire, etc.
- *L'élaboration d'alternatives souples* aux emplois du temps, calendriers et programmes de l'éducation formelle afin que les enfants affectés puissent bénéficier d'une éducation autrement inaccessible, etc.
- *Des écoles* qui puissent être des refuges pour les enfants - pas des lieux à risques où prévalent la violence et l'exploitation, mais des lieux d'apprentissage, de croissance et de protection. Elles doivent, en particulier, être accueillantes et apporter un soutien aux enfants affectés par le sida : être des lieux où ils trouvent de la nourriture, un soutien psychosociologique, des compétences nécessaires dans la vie courante et pour assurer leur subsistance, etc.
- *Des écoles constituant des centres d'apprentissage et de ressources pour la communauté*, en coopération avec d'autres organisations communautaires, afin de favoriser la sensibilisation, d'assurer une éducation préventive, de promouvoir la sollicitude et la compassion, d'entreprendre des campagnes pour réduire la discrimination, d'apporter informations et compétences aux groupes exposés, et d'encourager l'acquisition des capacités pratiques permettant de gagner sa vie.
- *Le renforcement des capacités de planification et de gestion* afin de faire face aux conséquences de l'épidémie sur la demande et l'offre en matière d'éducation, ainsi que sur sa qualité.

8. Le soutien apporté par l'UNESCO en vue d'améliorer les réactions des États membres a été varié et a démontré l'engagement de l'Organisation. Il est assuré grâce au réseau de l'UNESCO sur le terrain et financé à la fois par le Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires. Ce soutien est mis en œuvre par le partenariat ONUSIDA mais le Gouvernement brésilien a aussi notablement soutenu les programmes du Bureau de Brésil et des donateurs bilatéraux ont appuyé un certain nombre de programmes nationaux ou sous-régionaux. Plusieurs pays ont élaboré des plans nationaux sur le VIH/sida concernant le système éducatif, fondés principalement sur l'appui technique de l'UNESCO. D'autres activités comprennent notamment la prévention, l'élimination de la discrimination et le renforcement des droits humains en s'appuyant sur des activités culturelles, le soutien apporté à l'utilisation des médias pour la prévention du VIH/sida par divers moyens (centres multimédias, radios communautaires, formation de journalistes), de petits programmes de bourses, l'aide aux groupes et aux réseaux de jeunes et une large gamme d'activités éducatives comprenant la formation des enseignants et les dossiers permettent d'assurer cette formation, les matériels d'information et de sensibilisation, ainsi que des programmes spéciaux pour les populations marginalisées et vulnérables.

9. La stratégie de l'UNESCO pour l'éducation préventive en matière de VIH/sida a été complétée par des stratégies régionales menées en Europe, en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Comme il a déjà été mentionné, l'UNESCO a apporté son soutien au développement de plusieurs stratégies nationales de prévention du VIH/sida. L'IATT a formulé des observations et des suggestions qui devraient conduire à accorder plus d'attention au VIH/sida dans les travaux de l'EPT et de la FTI. Plus récemment, l'IATT a financé le détachement d'un spécialiste auprès du Secrétariat de la FTI afin de renforcer au sein de celle-ci l'attention accordée au VIH/sida dans le cadre de ses travaux.

Décision 167 EX/3.5.1

Mise en place d'un programme international sur la démocratie, dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme (CISH), Byblos

1. À sa 167e session, le Conseil exécutif a adopté la *Stratégie intégrée visant à mettre en place un programme international sur la démocratie, dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme*. Par sa décision 167 EX/3.5.1, il a prié le Directeur général de mettre en place un programme international sur la démocratie fondé sur les orientations de la Stratégie intégrée, et l'a invité à lui faire rapport à sa 170e session.

Rappel des faits

2. En octobre 2001, un nouveau Directeur a été nommé par le Directeur général, en consultation avec les autorités libanaises. Il s'agit de M. Theodor Hanf (Allemagne), qui est titulaire d'une chaire de recherche dans son pays et qui a été détaché par les autorités allemandes au Centre international des sciences de l'homme, à Byblos. Peu après, un programme de recherche a été élaboré et trois projets pilotes ont été lancés. En janvier 2002, le Centre a commencé de fonctionner normalement.

3. En juin 2002, le Directeur général, après consultation avec le Ministre libanais de la culture, a invité 10 personnalités internationales à devenir membres du Comité scientifique international du Centre qui donne des avis sur le programme de ce dernier. Le Comité s'est maintenant réuni quatre fois et a transmis ses recommandations au Conseil de gestion.

4. La mission du Centre est de promouvoir la recherche comparative sur la nature de la démocratie et son développement, en particulier sur la relation existant entre les perceptions culturelles et la démocratie. Le Centre encouragera la coopération et les échanges interrégionaux et internationaux, et servira de forum pour diffuser les résultats de la recherche dans le domaine à l'étude, développer les capacités de la recherche dans différentes régions en matière de sciences sociales et humaines et également favoriser et renforcer les réseaux des instituts qui mènent des recherches de nature analogue. Le Centre est actuellement assimilé à la catégorie 2, conformément aux critères de l'UNESCO applicables aux instituts et aux centres, ce qui signifie qu'il est placé "sous l'égide de l'UNESCO". À la lumière de l'évaluation actuellement réalisée par l'Équipe spéciale chargée des instituts et des centres de l'UNESCO, créée par le Directeur général en vue de réorganiser ces entités et d'en assurer la cohérence (document 165 EX/20), certains ajustements seront peut-être nécessaires à l'avenir.

5. La Stratégie comprend les trois axes d'action ci-après :

- Axe d'action I : Stimuler la recherche analytique comparée ; activité coordonnée par le Centre de Byblos
- Axe d'action II : Organiser des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie ; activité coordonnée par le Panel international sur la démocratie et le développement (PIDD), qui est présidé par M. Boutros Boutros-Ghali
- Axe d'action III : Soutenir la démocratie dans les sociétés qui sortent d'un conflit ; activité coordonnée par le Siège de l'UNESCO à Paris.

Le Programme international sur la démocratie

6. Au cours de la période octobre 2003 - mars 2004, des consultations approfondies concernant la mise en œuvre de la Stratégie ont été organisées avec des experts et des partenaires potentiels, ainsi qu'avec le Directeur du Centre de Byblos, le Gouvernement libanais et le Président du PIDD, M. Boutros-Boutros Ghali. En outre, afin d'examiner le programme de travail et les principaux domaines d'activité, une réunion conjointe du Comité scientifique du Centre de Byblos et du PIDD s'est tenue les 8 et 9 mars 2004. Cette réunion a rassemblé les principaux membres du PIDD et du Comité scientifique, ainsi que d'éminents spécialistes de la démocratie, de la paix et de la gouvernance d'Afghanistan, de République démocratique du Congo et d'Iraq. Les débats avaient principalement pour objet de définir un programme sur la démocratie qui apporterait une contribution sensible aux mesures appliquées à l'échelle internationale pour renforcer la démocratie, sans faire double emploi avec les activités d'autres organismes.

Axe d'action I : Stimuler la recherche analytique comparée

7. Le premier axe d'action de la Stratégie a trait au programme de recherche du Centre de Byblos, dont l'objet est de vérifier, par des travaux de recherche empirique comparée (études de cas) des hypothèses concernant les déterminants de la démocratie en vue d'en analyser la compatibilité avec la volonté des populations appartenant à des traditions culturelles diverses. Ces études sont conduites sur le terrain sous forme d'enquêtes, de sondages d'opinion et d'analyses des médias, centrés sur les attitudes des citoyens à l'égard de la démocratie. Les résultats escomptés devraient permettre d'élaborer une nouvelle conception de la théorie de la démocratie sur la base des hypothèses relatives à la pertinence des différents déterminants dégagés des études de cas. Le programme de travail pour 2003-2004 s'articule sur les activités suivantes : (1) dix projets de recherche entrepris dans huit pays¹ ; (2) quatre séminaires, conférences internationales et conférences publiques ; (3) trois séminaires et sessions de l'École d'automne dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités.

8. Projets de recherche : Les thèmes des dix projets de recherche actuellement exécutés sont les suivants : (1) les transformations culturelles et les perspectives de démocratie en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid ; (2) les transformations culturelles et les perspectives de démocratie en République démocratique du Congo ; (3) les transformations culturelles et les perspectives de démocratie en Géorgie ; (4) les interprétations et les perceptions culturelles dans les institutions de socialisation politique en Jordanie ; (5) les interprétations de la culture dans le processus politique jordanien : enquête auprès des élites ; (6) le rapport de la population jordanienne à la culture et à la démocratie ; (7) le rapport des réfugiés palestiniens au Liban à la culture et à la démocratie ; (8) les transformations culturelles et les perspectives de démocratie en Malaisie ; (9) les transformations culturelles et les perspectives de démocratie en Namibie ; et (10) les transformations culturelles et les perspectives de démocratie au Pakistan.

9. Séminaires et conférences internationales : Un séminaire a été organisé en septembre 2003 sur le thème "*God's Rule and Cesar's Rule: Exploring the Spaces between Theocracy and Secularism*" (La règle de Dieu et la règle de César : quels sont les espaces entre la théocratie et la laïcité). Ce séminaire a rassemblé 30 chercheurs venus d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Égypte, de France, de Grande-Bretagne, de Jordanie, du Liban, de Tunisie et de Turquie. Les débats ont principalement porté sur la manière dont les pays occidentaux et musulmans perçoivent les systèmes islamique et laïque de gouvernement. Les documents concernant ce séminaire sont actuellement finalisés aux fins de publication. En outre, une conférence publique internationale sur le thème "*The Iraqi Paradox: Self-determination Under Occupation?*" (Le paradoxe iraquien :

¹ Afrique du Sud, Géorgie, Jordanie, Liban, Malaisie, Namibie, Pakistan, République démocratique du Congo.

l'autodétermination sous l'occupation ?) a eu lieu à Beyrouth en juillet 2003. Cette conférence a réuni des membres de la diaspora iraquienne, des personnalités publiques libanaises, des journalistes et des intellectuels qui ont débattu de la situation actuelle en Iraq et de l'avenir de la démocratie dans ce pays.

10. Renforcement des capacités : Le programme de renforcement des capacités comprend une formation à la recherche, un programme de direction de recherche et l'*École d'automne du Moyen-Orient à Byblos*. Deux séminaires de recherche destinés à des étudiants en doctorat ont été organisés en 2003-2004 dans le cadre du programme de direction de recherche, ce qui a permis à des étudiants allemands, français, libanais et palestiniens de présenter leurs projets de recherche en cours et d'avoir un échange de vues à ce sujet. S'agissant de l'*École d'automne à Byblos*, la session de 2003 s'est tenue en Allemagne sur le thème "*Ethno-Religious Conflicts and Modes of their Regulation*" (Les conflits ethniques et religieux et les moyens de les régler), avec la participation de 40 universitaires, étudiants diplômés, politiciens et militants d'ONG venus de 14 pays.

Axe d'action II : Organiser des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie

11. Le deuxième axe d'action de la Stratégie concerne les travaux du PIDD présidé par M. Boutros Boutros-Ghali², dont l'objet est d'encourager les dialogues internationaux et l'analyse prospective consacrés aux nouveaux défis liés au développement démocratique sur le plan mondial. Ces dialogues s'ancrent dans la réflexion et la recherche sur les normes, les valeurs et les principes démocratiques et sur leurs rapports avec les questions clés de la mondialisation et du développement. Les résultats des recherches menées par le Centre de Byblos serviront aussi de base aux discussions. S'agissant des dialogues, des conférences régionales se tiendront avec la participation de la population locale notamment ; elles devraient être organisées en partenariat avec la Commission nationale pour l'UNESCO, le bureau hors Siège et le Siège de l'UNESCO.

12. La première d'une série de conférences internationales a été organisée au Liban. Cette conférence intitulée "*Démocratie et paix*" (2-3 juin 2003, Beyrouth, Liban), a réuni des membres éminents du PIDD, des décideurs libanais ainsi que des représentants locaux des universités, de la société civile, du corps diplomatique et du milieu étudiant. Elle a bénéficié de la coopération du Centre de Byblos, du PIDD, du Siège de l'UNESCO et du Bureau de Beyrouth et s'est tenue sous les auspices du Ministère libanais de la culture. Les conclusions de la Conférence ont été publiées en trois langues (anglais, arabe et français).

13. Le PIDD sera étoffé par la nomination de nouveaux membres, en l'occurrence dans les secteurs de la philosophie et des sciences sociales. D'éminentes personnalités devraient être contactées pour animer le débat, et également pour mieux faire connaître les travaux de l'UNESCO dans le domaine considéré.

14. Dans le cadre des dialogues, des efforts seront entrepris pour encourager la poursuite du débat dans les différentes régions en dehors des conférences du PIDD et pour trouver les moyens d'organiser des débats publics à l'échelon national et régional avec des partenaires locaux. Le PIDD nouera également des partenariats avec des instituts internationaux, comme l'Université des Nations Unies ou l'Académie mondiale pour la paix, qui mènent des activités dans le domaine de la démocratie et de la mondialisation.

² Le Panel international sur la démocratie et le développement a été mis en place en mars 1998 par le Directeur général. Il est composé de 20 personnalités de premier plan venant de toutes les régions du monde et appartenant à des disciplines très diverses. Il a élaboré un programme d'action qui doit être proposé à l'UNESCO, ainsi qu'une série de recommandations, étant entendu que, parmi ses priorités, doivent figurer la dimension culturelle du développement et la nécessité d'encourager l'avènement d'une culture démocratique au plan mondial.

15. Il a été proposé que le PIDD organise des conférences publiques annuelles sur les thèmes suivants :

- (a) Démocratie et justice sociale (Amérique latine, mars 2005)
- (b) Mondialisation et démocratie (Europe, mars 2006)
- (c) Conditions juridiques du développement démocratique (Asie, mars 2007)
- (d) Démocratie et culture (Afrique, mars 2008).

Chaque conférence serait précédée d'une séance de réflexion et les conclusions dégagées donneraient lieu à une publication.

Axe d'action III : Soutenir la démocratie dans les sociétés qui sortent d'un conflit

16. Le troisième axe d'action de la Stratégie vise à encourager la promotion de la démocratie par des acteurs locaux issus des milieux universitaires, qui mettront à profit les résultats des recherches analytiques produits par le Centre de Byblos et le débat suscité par le PIDD. Trois sociétés postconflit ont été retenues aux fins de la Stratégie, conformément à la priorité fixée par l'UNESCO : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et l'Iraq. Les activités suivantes sont proposées :

17. Afghanistan :

- Une étude sur les attitudes de la population afghane à l'égard du développement démocratique et des relations interethniques sera réalisée en 2004.
- L'école d'automne à Byblos accueillera une session sur le thème : *Théories de la démocratie et règlement des conflits*, avec la participation de chercheurs, universitaires et intellectuels afghans.
- Un programme sur l'éducation des électeurs sera organisé autour des activités suivantes :
 - réalisation d'une enquête de base pour évaluer l'accès des citoyens afghans aux médias, l'état des connaissances sur les procédures électorales et les attitudes à l'égard de la démocratie. Cette étude peut être conçue et analysée par le Centre de Byblos ; il faudra recenser un organisme, commercial ou universitaire, capable de réaliser les travaux sur le terrain ;
 - organisation d'un atelier sur l'éducation des électeurs, destiné à une trentaine de producteurs de radio et de télévision, journalistes et universitaires afghans, et autres personnes, dans le pays, dont l'action a un effet multiplicateur. Des experts de l'Afrique du Sud et de l'Union européenne pourraient faire fonction de conseillers ;
 - organisation de 20 sessions de groupes de discussion avec des participants représentant divers groupes de la population afghane afin d'étudier les variations dans la manière d'appréhender l'ordre démocratique futur en Afghanistan. Ces sessions seraient dirigées par des universitaires afghans qui auraient été formés par un expert aux méthodes qualitatives d'enquête. Les comptes rendus des sessions seraient analysés par deux ou trois spécialistes afghans des sciences sociales, conseillés par l'expert ;
 - rédaction, à partir de l'enquête de base et des sessions des groupes de discussion, d'un manuel d'éducation des électeurs à l'intention d'ONG et/ou d'organismes publics désireux de dispenser ce type de formation ;

- organisation de trois sessions pilotes d'éducation des électeurs afin de tester le manuel.

18. République démocratique du Congo :

- Une étude/enquête a été réalisée à Kinshasa au début de 2004 pour évaluer les attitudes du public à l'égard du développement démocratique et des relations interethniques. Les résultats seront publiés en 2004.
- Un atelier avec des spécialistes de la région a été prévu pour évaluer l'état de la recherche sur le règlement des conflits et le développement démocratique en République démocratique du Congo.

19. Iraq :

- Un programme d'éducation des électeurs sera lancé afin de renforcer la capacité du grand public iraquien, dont la majeure partie n'a jamais voté auparavant. À ce titre, les activités ci-après pourraient être mises en œuvre :
 - mener une enquête initiale sur l'exposition des citoyens iraqiens aux médias, le niveau de connaissance des procédures électorales et l'attitude générale à l'égard de la démocratie. Cette étude peut être conçue et analysée par le Centre Byblos ; un organisme, à but lucratif ou universitaire, capable d'effectuer le travail sur le terrain, doit être désigné ;
 - organiser un atelier Byblos sur l'éducation des électeurs à l'intention d'une trentaine de producteurs d'émissions radiophoniques ou télévisées, de journalistes, d'universitaires et autres personnes ayant des fonctions à effet multiplicateur. Des experts originaires d'Afrique du Sud ou de l'Union européenne pourraient faire office de conseillers techniques ;
 - conduire 20 sessions de groupes de discussion, composés de participants provenant de divers segments de population pour étudier en détail tout ce que les Iraquiens attendent du nouvel ordre démocratique. Ces sessions devraient être pilotées par des universitaires iraqiens formés par un spécialiste des méthodes d'enquête qualitatives. Les comptes rendus des sessions devraient être analysés par deux ou trois spécialistes iraqiens des sciences sociales, conseillés par le spécialiste ;
 - rédiger à partir des sessions d'enquêtes initiales et de groupes de discussion un manuel d'éducation des électeurs à l'usage des ONG et/ou des organismes publics disposés à éduquer les électeurs ;
 - mener trois sessions pilotes d'éducation des électeurs afin d'expérimenter le manuel.

Les prochaines étapes

20. Dans les mois à venir, l'UNESCO intensifiera ses efforts en vue de renforcer les partenariats avec d'autres instituts et organismes pertinents concourant au développement démocratique, et d'arrêter une méthodologie de travail cohérente avec les autres institutions des Nations Unies. On s'emploiera aussi à donner davantage de visibilité à l'action du Centre Byblos et du PIDD. En ce qui concerne l'évolution démocratique des sociétés qui sortent d'un conflit, l'UNESCO continuera de coopérer avec le Siège des Nations Unies, les institutions spécialisées et les ONG.

Résolution 32 C/25

Grandes lignes du Plan d'action sur l'impact de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme

1. Conformément aux Orientations pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (résolution 30 C/23), en 2002-2003 l'UNESCO a procédé à une évaluation de l'impact dans le monde de cette Déclaration universelle avec le concours des États membres, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'organismes nationaux, de facultés, d'instituts et chaires UNESCO, d'experts et du secteur privé.

2. Ayant examiné le rapport d'ensemble sur la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain, y compris son évaluation (32 C/23), la Conférence générale, à sa 32e session, a invité le Directeur général à poursuivre l'évaluation de l'impact de la Déclaration universelle et à présenter au Conseil exécutif, à sa 170e session, les grandes lignes d'un Plan d'action à cette fin (résolution 32 C/25).

3. Dans ce but et pour avoir une meilleure vue d'ensemble de l'impact de cette Déclaration universelle, cinq volets ont été définis : (1) la scène internationale ; (2) le domaine normatif national ; (3) l'information et la sensibilisation du grand public ; (4) le domaine de l'éducation, et (5) le renforcement des capacités nationales.

À chaque volet correspondront un certain nombre d'indicateurs et de paramètres précis permettant d'évaluer dans quelle mesure la Déclaration universelle a influencé à ce jour le développement de la bioéthique dans le monde.

4. En ce qui concerne la scène internationale, dans quelle mesure la Déclaration universelle a-t-elle influencé le débat international sur la bioéthique et inspiré l'action des organisations et institutions compétentes en la matière ?

5. Dans le domaine normatif national, dans quelle mesure la Déclaration universelle a-t-elle joué un rôle dans l'élaboration d'une législation, d'une réglementation ou d'orientations nationales dans le domaine de la bioéthique ? La Déclaration universelle est-elle citée ou mentionnée dans la législation, la réglementation ou les orientations nationales en matière de bioéthique ?

6. Pour ce qui est de l'information de la sensibilisation du grand public, dans quelle mesure la Déclaration universelle a-t-elle été citée dans les médias ou a-t-elle fait l'objet d'articles de presse ? Dans quelle mesure la Déclaration universelle fait-elle l'objet de réunions ou d'ateliers d'information pour sa mise en œuvre ?

7. S'agissant du domaine de l'éducation, dans quelle mesure la Déclaration universelle a-t-elle été intégrée aux programmes d'enseignement ainsi qu'aux programmes de cours et aux activités universitaires supérieures visant certains groupes professionnels précis (juristes, professionnels de santé et décideurs) ?

8. En ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, dans quelle mesure la Déclaration universelle a-t-elle suscité réflexion et débat sur la bioéthique au niveau national et régional ? Des comités nationaux de bioéthique ont-ils été constitués ? D'autres organismes nationaux pertinents (conseil de la recherche en matière de santé, centre de génomie, etc.) ont-ils été créés ?

9. Sur la scène internationale, on ne peut contester le fait que la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme soit devenue une référence dans le domaine de la bioéthique. L'adoption de cette Déclaration universelle a encouragé la réflexion tant entre les États membres que parmi les organisations intergouvernementales. Au sein de l'UNESCO, l'action accomplie par l'Organisation - que ce soit l'adoption de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (2003) ou le mandat confié par la Conférence générale pour qu'elle rédige une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique - témoigne de l'impact que ce texte sans précédent a eu sur la communauté internationale et sur les décideurs.

10. Dans le cadre d'autres organisations ou institutions intergouvernementales, plusieurs innovations dans le domaine de la bioéthique, intervenues depuis l'adoption de la Déclaration universelle, en particulier au sein du système des Nations Unies, ont donné une importance accrue à cet impact. Il s'agit, notamment, des travaux en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies pour élaborer une convention internationale contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction, conformément aux dispositions de l'Article 11 de la Déclaration universelle. La Commission des droits de l'homme a mentionné la Déclaration universelle dans ses résolutions 1999/69 et 2001/71 et, à la demande du Haut Commissaire, un Groupe d'experts sur les droits de l'homme et la biotechnologie s'est réuni à Genève, en janvier 2002, en vue d'examiner les points sur lesquels l'Office pourrait éventuellement donner suite à la Déclaration universelle de l'UNESCO. En outre, le Conseil économique et social, en décidant d'aborder "la génétique et la non-discrimination", visait explicitement la Déclaration universelle dans sa résolution 2001/39. La Commission intergouvernementale de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a décidé de mettre au point un code international de conduite sur la biotechnologie pour ce qui touche aux ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture. Il a été suggéré à ce propos de prendre pour modèle la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Enfin, la mise en place, en mars 2003, à l'initiative de l'UNESCO, d'un Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, en application du point 3.7.1 des Orientations pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle et le succès déjà remporté par ce comité montrent comment la Déclaration universelle a contribué à renforcer la coopération entre les organisations intergouvernementales dans le domaine de la bioéthique.

11. Faute d'être assorties d'activités relatives à sa mise en œuvre, toute initiative ultérieure dans l'évaluation de la Déclaration universelle serait stérile. De telles activités viseront à promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration universelle et à l'appliquer, tout en fournissant des informations sur l'évaluation de l'impact de la Déclaration universelle. Par conséquent, l'action de l'UNESCO associera nécessairement l'évaluation à la mise en œuvre de la Déclaration universelle.

12. De fait, la plupart des activités déjà prévues pour l'exécution du Programme et budget 2004-2005, en s'attachant à mettre en œuvre la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (2003) contribuent à l'évaluation globale de leur impact.

13. Les conférences itinérantes, organisées dans le cadre du projet "L'éthique autour du monde", illustrent clairement cette approche : d'une part, elles sont l'occasion de promouvoir et d'appliquer les principes de la Déclaration universelle (par exemple, en débattant au niveau national des moyens de les incorporer dans la législation et la réglementation nationales ou en instaurant des comités nationaux de bioéthique ou en mettant en œuvre des programmes d'enseignement de l'éthique) et, d'autre part, elles offrent un cadre idéal pour recueillir des renseignements précieux à l'échelon national et local (état d'avancement de la législation et de la réglementation, cartographie des centres et des programmes d'enseignement, recensement des organes pertinents, etc.) pour évaluer l'impact de la Déclaration universelle.

14. Pour ce qui est des niveaux national et régional, la mise en place d'une vaste base de données collectant des informations sur l'éthique des sciences et des technologies - en insistant sur la bioéthique, la législation et la réglementation, les experts, les institutions et les centres universitaires - vise à doter les États membres et l'UNESCO elle-même de l'infrastructure nécessaire pour impulser des actions normatives et juridiques, instaurer des comités nationaux de bioéthique, créer des réseaux, mettre en place des programmes d'enseignement et les améliorer. En même temps, les données recueillies dans la base fourniront des informations inestimables sur l'évaluation de l'impact de la Déclaration universelle aux niveaux national et régional.

15. La Déclaration universelle a été traduite dans un grand nombre de langues à l'initiative des commissions nationales ou d'autres institutions nationales et, à plusieurs occasions, États membres et spécialistes ont fait part de la nécessité de diffuser largement ces versions. Le recueil de ces différentes versions linguistiques en vue de les mettre à disposition sur papier et sur le site Web de l'UNESCO sur la bioéthique, répondront à ce besoin. Les demandes et consultations du site Web seraient de bons indicateurs de l'impact de la Déclaration universelle.

16. En outre, l'organisation déjà planifiée d'un atelier juridique faisant intervenir des experts et des juristes internationaux de haut niveau pour définir des modèles juridiques à l'intention des parlementaires nationaux, facilitera l'application des principes énoncés dans la Déclaration universelle et dans la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, et aidera les États membres qui le souhaiteront à rédiger leur législation et leur réglementation nationales dans le domaine de la bioéthique.

17. En conclusion, l'UNESCO inscrit son action dans une perspective à long terme afin d'évaluer l'impact de la Déclaration universelle selon les principaux volets susmentionnés. Dans un premier temps, qui débutera pendant l'exercice en cours, l'UNESCO se concentrera sur le volet normatif et sur l'impact de la Déclaration universelle sur la législation et la réglementation nationales. En conséquence, elle donnera corps aux autres volets de l'évaluation à mesure que les activités de l'Organisation dans ces domaines progresseront.

Cent soixante-dixième session

170 EX/5
Partie II
PARIS, le 20 août 2004
Original anglais

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS
ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE II

RÉSUMÉ

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions.

La partie II porte sur les questions administratives et financières.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Décision 162 EX/3.1.2, résolution 32 C/61 (I), décision 169 EX/3.3 (I) : Politique du personnel	1
2. Décision 167 EX/3.3.1 : Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	9

Décision 162 EX/3.1.2, résolution 32 C/61 (I), décision 169 EX/3.3 (I)

Politique du personnel

1. En application des décisions 162 EX/3.1.2 et 169 EX/3.3 (I) du Conseil exécutif et de la résolution 32 C/61 (I) de la Conférence générale, le Directeur général présente un rapport intérimaire concernant, d'une part, l'introduction de nouvelles modalités permettant de recruter des experts au titre de contrats portant sur des projets de durée limitée (section I) et, d'autre part, l'élaboration de la stratégie à moyen et long terme relative à la dotation en personnel (section II).

Section I : Application des nouveaux arrangements contractuels

Introduction

2. Suite à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa 160e session (décision 160 EX/3.1.2 (I)) en vue d'accélérer l'introduction de nouveaux arrangements contractuels permettant de recruter des experts pour des projets de durée limitée, le Directeur général a recommandé l'adoption du système des engagements de durée limitée (EDL) conformément à la pratique en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et au PNUD, et soumis une proposition à cet égard au Conseil exécutif à sa 162e session (162 EX/5). Le Conseil exécutif a approuvé l'introduction, à titre expérimental, des contrats EDL, aux fins et dans les conditions énoncées dans la proposition du Secrétariat et invité le Directeur général à lui rendre régulièrement compte des progrès accomplis en la matière (décision 162 EX/3.1.2). L'objet de la section I de ce document est de présenter au Conseil exécutif un état de la situation concernant le système des EDL, à l'issue de deux années d'existence.

Objectif du système des EDL

3. L'objectif du système des engagements de durée limitée (EDL) est de mettre à la disposition de l'Organisation un outil contractuel qui soit mieux adapté aux besoins opérationnels à moyen terme et qui apporte la souplesse et la simplicité nécessaires sur le plan du recrutement et de l'administration, le but recherché étant de pouvoir affecter rapidement du personnel à des projets ou à des activités d'une durée déterminée, selon des modalités et conditions d'emploi satisfaisantes prévoyant notamment pour les intéressés le statut de membre du personnel.

4. Le système des engagements de durée limitée a été adopté en juillet 2002 (circulaire administrative n° 2160), en même temps que les conditions générales applicables en la matière et les directives concernant le recrutement de cette nouvelle catégorie de personnel, dont l'objet est d'aider les responsables et le personnel administratif concernés.

Principales caractéristiques

5. Le personnel EDL est régi par le statut du personnel et les conditions générales applicables à ce type de contrat. L'EDL est destiné à des agents du cadre organique ou à des spécialistes du programme et s'applique à des projets ou activités de durée limitée. Son champ d'application est circonscrit à la coopération technique hors Siège et à des postes financés par des fonds extrabudgétaires (hors Siège et au Siège). La durée de ce type d'engagement ne peut excéder trois ans, avec une possibilité de prolongation, à titre exceptionnel, pour une quatrième et dernière année. L'EDL n'implique en aucune manière qu'il peut y avoir renouvellement du contrat ou transformation en un autre type de contrat. Les agents recrutés au titre de contrats EDL ne sont pas soumis à la répartition géographique, car leur engagement est d'une durée limitée et il est financé par des fonds extrabudgétaires. Conformément à la nouvelle politique de recrutement, les candidatures des

membres du personnel EDL à des postes du secrétariat sont considérées comme des candidatures extérieures.

6. Outre le fait qu'il confère le statut de membre du personnel, l'EDL offre un régime de rémunération souple, simple et approprié défini sur une base forfaitaire, conformément à la pratique suivie par le Secrétariat de l'ONU et le PNUD, et qui prévoit une couverture sociale. Le processus de recrutement, rapide et simplifié, est délégué aux secteurs, bureaux et bureaux hors Siège.

État de la situation : un aperçu du recours à l'EDL

Nombre d'agents recrutés dans le cadre d'un EDL

7. Un examen a été réalisé pour faire le point de l'utilisation de ce nouveau type de contrat depuis son introduction en juillet 2002. De juillet 2002 à mai 2004, 99 agents ont été recrutés en vertu de contrats EDL, la plupart pour des affectations dans les secteurs du programme, en particulier dans le Secteur de l'éducation (53 %) et au sein de l'Institut de statistique (ISU) (22 %) (*voir tableau 1*). Ces contrats s'inscrivaient dans le cadre de projets et d'activités financés par des fonds extrabudgétaires et exécutés soit hors Siège (54 %) - dont plus de 20 dans le cadre du programme "Pétrole contre nourriture" en Iraq - soit au Siège (46 %). Parmi les 99 agents EDL recrutés depuis juillet 2002, 64 sont toujours en poste. La durée moyenne des contrats EDL est de 14 mois. Le taux de renouvellement est relativement élevé (35 %), de nombreux agents ayant notamment quitté leur emploi après l'interruption du programme "Pétrole contre nourriture".

Tableau 1

Nombre de contrats EDL au Siège et hors Siège, par secteur (10/05/2004)

Secteurs	Siège		Hors Siège		Total	%
	Nombre de contrats EDL expirés	Nombre de contrats EDL en cours	Nombre de contrats EDL expirés	Nombre de contrats EDL en cours		
ED	6	18	22	6	52	53
UIS			1	21	22	22
SC	3	3		1	7	7
CLT		4		1	5	5
IOS	1	4			5	5
ERC	1	2			3	3
ADM	1	1			2	2
CI		1			1	1
SHS		1			1	1
BFC					1	1
Total	12	34	23	30	99	100

Type d'affectation et niveau du personnel EDL

8. Les agents recrutés dans le cadre de contrats EDL ont occupé des postes à tous les niveaux : 62 % à P-3/P-4, 21 % à P-1/P-2 et 16 % à P-5. Un candidat à un poste EDL (le poste de rédacteur en chef dans l'équipe EPT) a été recruté à la classe D-1 (*voir tableau 2*). Les postes pourvus correspondaient à une large gamme de fonctions, allant de tâches hautement spécialisées à des activités d'appui exigeant moins de qualifications.

9. Les fonctions exercées hors Siège comprenaient notamment la formulation, l'exécution et la gestion de projets, de même que des activités de nature administrative ou technique de durée limitée. Au Siège, la grande majorité du personnel EDL (78 %) a été recrutée dans les secteurs du programme et affectée à divers programmes, dont les programmes prioritaires (Pétrole contre nourriture (22), l'Éducation pour tous (5), l'Eau (1) et l'Éthique des sciences et des technologies (1)). Les fonctions exercées exigeaient différents niveaux de compétence, allant de compétences très spécialisées, notamment en matière de coordination, à l'appui technique apporté à des projets financés par des fonds extrabudgétaires, y compris l'élaboration de documents, d'études et de rapports (voir tableaux 3 et 4).

Tableau 2**Nombre d'EDL par classe (Siège/hors Siège)**

	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Total Siège	0	6	27	13	5	2	53
Total hors Siège	1	10	6	15	10	4	46
Total	1	16	33	28	15	6	99
	1,0 %	16,2 %	33,3 %	28,3 %	15,2 %	6,1 %	

Tableau 3**Nombre d'EDL au Siège par secteur/bureau et par classe**

Secteurs	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Éducation	1	9	3	4	4	3	24
Sciences			1	4	1		6
Culture		1		2	1		4
Communication			1				1
Sciences sociales			1				1
Total secteurs du programme	1	10	6	10	6	3	36
IOS				2	2	1	5
ERC				2	1		3
ADM				2			2
Total secteurs d'appui/bureaux				6	3	1	10
Total Siège	1	10	6	16	9	4	46

Tableau 4

Nombre d'EDL hors Siège par pays d'affectation et par classe

Pays d'affectation	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Allemagne				1			1
Arabie saoudite			1				1
Cambodge				1			1
Canada		2	3	4	2	2	13
Chili			1				1
Chine					1		1
Haïti		2					2
Iraq		2	17	3			22
Sénégal			1	1			2
Suisse			1				1
Thaïlande			1		1		2
Zimbabwe			2	3	1		6
Total hors Siège		6	27	13	5	2	53

Répartition géographique et répartition hommes-femmes

10. Le personnel EDL représentait 45 nationalités différentes (*tableau 5*). La répartition hommes-femmes s'établissait comme suit : 62 % d'hommes et 38 % de femmes, avec une moyenne d'âge de 40 ans.

Tableau 5

Nombre d'EDL par nationalité

Pays de nationalité	Total
Allemagne	3
Argentine	1
Australie	6
Autriche	1
Belgique	2
Brésil	1
Bulgarie	1
Burkina Faso	1
Canada	8
Danemark	1
Espagne	2
États-Unis d'Amérique	7
Éthiopie	1
Finlande	1
France	6
Haïti	2
Inde	3
Indonésie	1
Italie	2
Japon	8

Pays de nationalité	Total
Jordanie	1
Kenya	4
Liban	1
Madagascar	1
Maroc	2
Maurice	1
Mauritanie	1
Myanmar	1
Norvège	1
Ouganda	1
Pays-Bas	2
Pérou	1
Philippines	3
Pologne	2
République de Corée	1
Roumanie	1
Royaume-Uni	4
Russie	1
Sénégal	1
Sri Lanka	1
Suède	4
Suisse	1
Togo	1
Ukraine	1
Zimbabwe	2
Apatride	1
Total	99

Évaluation du système EDL : conclusions

11. Pour la majorité des responsables directs qui ont eu recours aux EDL, ce nouveau type de contrat s'est révélé être un outil utile et souple pour engager du personnel dans le cadre de projets de durée limitée. La simplicité et la rapidité de la procédure de sélection et de recrutement, de même que la délégation de la responsabilité en matière de recrutement ont permis d'engager et d'affecter rapidement du personnel. Ces différents facteurs sont considérés comme un aspect positif et déterminant du système EDL par les responsables directs et le personnel administratif. La simplicité de l'administration du contrat EDL est un autre facteur positif qui a été soulignée, car ce type de contrat contribue à réduire sensiblement la charge de travail sur le plan administratif. Le personnel engagé au titre de contrats EDL coûte moins cher que le personnel engagé dans le cadre de contrats de durée déterminée, dans la mesure où les prestations versées au titre de l'EDL, qui sont définies sur une base forfaitaire, n'englobent pas l'ensemble des prestations associées à un contrat de durée déterminée.

12. Du point de vue administratif, aucun problème majeur n'a été rencontré dans la mise en œuvre des contrats EDL. Quelques difficultés d'ordre pratique, toutefois, ont été signalées en ce qui concerne l'évaluation de l'étendue du mandat et du régime de rémunération. Face à ces difficultés, HRM offre d'accroître son assistance technique et continuera d'organiser des séances spéciales d'informations pour les attachés d'administration. HRM continuera également de suivre le recrutement du personnel EDL tout en veillant à préserver la simplicité et la rapidité du processus.

13. L'actuel régime de rémunération des EDL s'applique uniquement à du personnel international du cadre organique. Toutefois, il pourrait s'avérer nécessaire de recruter au plan local du personnel national du cadre organique en vertu de contrats EDL, en particulier pour mener certaines opérations hors Siège (en cas de situation postconflit notamment) où l'EDL, qui confère le statut de membre du personnel et assure une couverture sociale, serait un utile outil contractuel. Il est ainsi proposé d'adopter, conformément à la pratique suivie par le PNUD, un régime de rémunération qui permettra d'engager, au titre de contrats EDL, du personnel national du cadre organique dans des lieux d'affectation hors Siège pour exécuter des projets de durée limitée.

Conclusion et recommandations

14. On peut affirmer que le système EDL a atteint ses objectifs et s'est révélé être un outil utile, souple et rentable pour répondre aux besoins en personnel opérationnel recruté à moyen terme. Il est donc recommandé de poursuivre l'expérimentation de ce système pendant encore deux ans et de continuer d'en surveiller et d'en évaluer l'application. Un examen approfondi sera entrepris avant la fin de 2006.

15. Pour améliorer l'utilité du système EDL, il est actuellement proposé de le modifier dans un sens qui permettrait de recruter du personnel du cadre organique à l'échelon local dans des conditions analogues à celles du système actuel - par exemple pour des activités de durée limitée, financées par des ressources extrabudgétaires -, sur la base d'un régime de prestations et d'un barème de traitements locaux.

Section 2 : Rapport intérimaire sur la stratégie à moyen et long terme relative à la dotation en personnel

Rappel des faits

16. Le Conseil exécutif (décision 164 EX/3.1.2) et la Conférence générale (résolution 32 C/61) ont demandé au Directeur général de définir, pour le moyen et le long terme, une stratégie relative à la dotation en personnel de l'UNESCO, "précisant le nombre global de membres du personnel et l'équilibre entre les membres du personnel permanent et les membres du cadre organique titulaires de contrats de brève durée, d'une part, et entre le personnel au Siège et le personnel hors Siège, d'autre part". À sa 169^e session, le Conseil exécutif a prié le Directeur général de lui faire rapport, à la présente session, sur l'élaboration de la stratégie à moyen et long terme relative à la dotation en personnel, "replacée dans le contexte des objectifs stratégiques de l'UNESCO dans les différents domaines du programme".

Travaux préliminaires

17. Les travaux préliminaires concernant la stratégie relative à la dotation en personnel ont débuté par l'examen, par un groupe de travail composé de hauts responsables des secteurs et des bureaux, de questions fondamentales ayant trait à la dotation en personnel, et par la formulation d'un certain nombre de propositions et de principes régissant la dotation en personnel. Le groupe de travail a passé en revue diverses questions, comme le rôle du Siège par rapport à celui des lieux d'affectation hors Siège, les fonctions essentielles à assumer, le profil des spécialistes du programme, la redéfinition du rôle et de la nature du personnel d'appui et l'équilibre entre le personnel du cadre organique et le personnel des services généraux au Siège. Mettant à profit les travaux du groupe de travail, le Directeur général, lors d'une intervention devant les États membres à l'occasion de la séance privée du Conseil exécutif en avril 2003, a exposé ses vues et ses idées sur un certain nombre de principes fondamentaux de la dotation en personnel, afin de susciter une première réaction.

18. D'autres consultations ont été organisées avec quelque 90 fonctionnaires du cadre organique (au Siège et hors Siège) représentant le Secteur de l'éducation en vue d'évaluer les capacités et les compétences nécessaires aux spécialistes du programme au Siège et hors Siège. Enfin, une consultation au niveau du personnel de direction a eu lieu durant la Réunion mondiale tenue en mars 2004. Quelque 130 fonctionnaires de haut rang du Siège et des bureaux hors Siège ont eu un échange de vues sur les futures modalités de recrutement du personnel à l'UNESCO et ont formulé des recommandations à cet égard. Ces consultations ont permis d'obtenir un grand nombre d'informations et de données d'expériences utiles, que le Secrétariat mettra à profit pour élaborer la stratégie.

Élaboration de la stratégie relative à la dotation en personnel

19. Un plan d'action visant à élaborer la stratégie relative à la dotation en personnel a été mis au point. Il s'agit d'un processus essentiellement consultatif, des consultations étant notamment prévues avec l'ensemble des principales parties prenantes.

20. L'élaboration de la stratégie se fera en deux étapes. Dans un premier temps, un projet de cadre sera défini en août 2004 puis présenté lors des réunions des groupes régionaux du Conseil exécutif, pendant le mois de septembre. Des consultations internes sont également prévues avec les principales parties prenantes (ADG des secteurs, directeurs des bureaux, directeurs des bureaux hors Siège et représentants du personnel, Collège des ADG et Direction générale).

21. Dans un deuxième temps, après approbation du projet de cadre par le Directeur général, HRM établira un document détaillé et lancera un deuxième cycle de consultations en novembre 2004 avec les mêmes parties prenantes, notamment avec chacun des groupes régionaux au sein du Conseil exécutif. La stratégie, y compris le cadre stratégique, les décisions de principe et un plan d'action en vue de la mise en œuvre, sera présenté en janvier 2005 au Directeur général pour approbation puis soumis au Conseil exécutif à sa 171^e session, au printemps 2005, pour qu'il puisse l'examiner.

Décision 167 EX/3.3.1

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique

1. Après avoir examiné et passé en revue le Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) sur les activités de l'Institut en 2002-2003 (167 EX/6 et 167 EX/56 Partie II), le Conseil exécutif a adopté la décision 167 EX/3.3.1, dans laquelle il a encouragé "le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue du renforcement de l'Institut en moyens humains, financiers et matériels" et invité "le Directeur général à lui faire rapport à sa 170e session".

2. Les moyens financiers ont été les premiers à être augmentés. L'allocation financière destinée à l'IIRCA a augmenté de 800.000 dollars, passant de 1.200.000 dollars en 2000-2001 (31 C/5) à 2 millions de dollars en 2002-2003 (32 C/5). En outre, un montant supplémentaire de 100.000 dollars a récemment été approuvé pour l'IIRCA pour des activités postconflit en République démocratique du Congo et au Libéria. S'agissant des ressources humaines, un nouveau poste dans le Secteur de l'éducation, destiné à un spécialiste P-3 de la planification de l'éducation et du développement économique, a été approuvé. Suite au départ à la retraite de la Directrice de l'IIRCA au début de l'année, la procédure de recrutement de son remplaçant est actuellement en cours.